

Séance publique du 7 avril 2003

Délibération n° 2003-1112

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Carrefours RD 486-Gadagne - Aménagement des entrées nord et sud du centre - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 mars 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la réalisation par la communauté urbaine de Lyon du contournement ouest du centre de la commune de Saint Genis Laval, les carrefours nord et sud situés sur la route départementale 486 nécessitent un réaménagement qui réponde aux objectifs de dissuasion du transit du centre-ville et qui prenne en compte le prolongement de l'avenue de Gadagne.

L'entrée nord se situe sur l'avenue Clémenceau et devrait accueillir à terme, le prolongement par l'est de l'avenue de Gadagne. L'entrée sud, localisée sur l'avenue Maréchal Foch, à hauteur du chemin des Oliviers, a été conçue pour la seule desserte du lycée Beauregard.

L'étude de circulation, réalisée par le groupe Ingédia en l'an 2000, complétée par une analyse détaillée du fonctionnement des deux carrefours, a permis à la commune de Saint Genis Laval de se positionner sur les solutions techniques d'aménagement : le giratoire au nord et le carrefour en T au sud.

A partir des solutions techniques retenues, le programme des aménagements paysagers a été élaboré, en décembre 2000, par le cabinet Cité Plus associé au paysagiste Olivier Poëtte.

L'aménagement des entrées nord et sud du centre de Saint Genis Laval a été inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. La maîtrise d'ouvrage des travaux serait assurée par la direction de la voirie de la Communauté urbaine, après acquisition des fonciers d'emprise nécessaires à l'opération.

Le montant total de l'opération est estimé à 1 175 000 € TTC : 343 000 € pour les acquisitions foncières, 76 000 € TTC pour les études de maîtrise d'œuvre et 756 000 € TTC pour les travaux d'aménagement des deux carrefours.

Ce projet a été soumis au pôle urbanisme le 8 juillet 2002 qui a validé le projet d'aménagement des entrées nord et sud du centre de Saint Genis Laval mais a demandé que le Conseil général participe au financement de l'opération selon une base de répartition qui restait à définir.

Toutefois, dans l'attente de la réponse du Conseil général, il est proposé de réaliser, en 2003 et 2004, les acquisitions foncières préalables à l'opération ainsi que l'engagement des études de maîtrise d'œuvre.

Les acquisitions foncières

Les terrains nécessaires à la réalisation des aménagements des entrées nord et sud restent à acquérir par la Communauté urbaine.

Pour l'entrée nord, les acquisitions foncières ont été estimées à 31 000 €. Pour l'entrée sud, leur estimation atteint 312 000 €, soit un total de 343 000 €. Celles-ci sont envisagées à l'amiable, en 2003 et 2004, par la direction du foncier et de l'immobilier.

Les études de maîtrise d'œuvre

Elles sont estimées globalement à 76 000 € TTC, correspondant à 10 % du montant total des travaux de réalisation. Elles seront engagées par la direction de la voirie dans le cadre de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Le récapitulatif financier (études et acquisitions foncières)

Entrées nord et sud	Coût
acquisitions foncières	343 000 € TTC
études de conception	76 000 € TTC
total	419 000 € TTC

Les crédits de paiement nécessaires seraient répartis comme suit :

- exercice 2003 119 000 €,
- exercice 2004 300 000 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 3 mars 2003 et du Bureau restreint le 17 mars 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - l'aménagement des entrées nord et sud du centre de Saint Genis Laval,
- b) - le lancement des acquisitions foncières nécessaires ainsi que les études de maîtrise d'œuvre pour un coût total estimé à 419 000 € TTC.

2° - **L'opération** inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics pour un montant de 419 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant : 119 000 € en 2003 et 300 000 € en 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,